

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD
décembre 2017

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des non-salariés agricoles
au premier trimestre 2017

Décembre 2017

Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles au régime des non-salariés agricoles au premier trimestre 2017

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

Directrice de la publication :

Nadia JOUBERT
joubert.nadia@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD
foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille-Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Responsable : Thierry GRECH
grech.thierry@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Katell GORVAN
gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Les sources de données	5
Le champ de la population.....	5
Les données présentées	6
Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : principaux indicateurs par grands secteurs d'activité (1er trimestre 2017).....	7
1. Baisse de 1,5 % des nouveaux ATMP	7
2. Près des trois quarts des ATMP indemnisés	7
3. Diminution de 22,3 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs....	8
4. Hausse de 1,2 % du montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs	8
Les définitions.....	11
Les sigles cités	11
L'annexe	12

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP avec et sans arrêt au 1er trimestre 2017	9
Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec et sans arrêt, pourcentage d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ moyen par grand secteur d'activité au 1er trimestre 2017.....	9
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP attribués et par grand secteur d'activité au 1er trimestre 2017	10
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité au 1er trimestre 2017.....	10

Télécharger les données au format Excel : 

Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles Principaux indicateurs par grand secteur d'activité (1^{er} trimestre 2017)

Les sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou du groupement des assureurs agricoles APRIA/RSA figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (flux de suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles) de la DSEF (Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la DSEF,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au mois de septembre 2017.

ATTENTION

Nouveau mode de calcul du nombre d'ATMP avec et sans arrêt depuis l'analyse des données 2016 : depuis le premier trimestre 2016, les ATMP ne sont plus comptabilisés en date de survenue, mais en date de premier paiement (de soins de santé ou d'indemnités journalières).

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non salariée relevant du régime agricole Accidents du travail des Exploitants Agricoles (Atexa) de France métropolitaine. Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aidants familiaux,
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

Les données présentées

ATTENTION : dans le présent document les données présentées ont été annualisées

Les données du premier trimestre 2017 présentées ont été transformées pour leur donner une périodicité annuelle. Elles sont comparées aux données du premier trimestre de l'année précédente.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec et sans arrêt sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés (hors enfants).

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre d'accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité (1^{er} trimestre 2017)

Au premier trimestre 2017, les non-salariés agricoles sont victimes de 23 376 accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) ; un nombre annualisé en baisse de 1,5 %.

Les accidents du travail avec arrêt indemnisé représentent 74,1 % des accidents du travail des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Les accidents et maladies conduisant à une attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) sont en baisse de 22,3 %. Le montant des prestations versées (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) est en hausse de 1,2 %.

1. Baisse de 1,5 % des nouveaux ATMP

La baisse des nouveaux ATMP concerne tous les statuts de non-salariés : les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (- 1,1 %), les collaborateurs d'exploitation et aidants familiaux (- 14,0 %) et les cotisants solidaires (- 10,7 %) (tableau 1).

Le nombre de non-salariés, tous statuts confondus, en activité au cours du premier trimestre 2017 diminue de 1,3 % en un an. Le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole recule de 1,3 %. Celui des conjoints collaborateurs et des aidants familiaux enregistre un repli plus marqué (- 5,8 %). Le nombre de cotisants solidaires augmente de 1,1 %.

L'indice de fréquence s'établit à près de 44 ATMP pour 1 000 assurés, chiffre stable par rapport au premier trimestre 2016. Le secteur forestier présente l'indice de fréquence le plus élevé avec 118 ATMP pour 1 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise.

Les accidents du travail représentent 92,2 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement 7,1 % et 0,7 % des ATMP. La part des accidents du travail parmi l'ensemble des ATMP diminue de 0,3 point en un an.

2. Près des trois quarts des ATMP indemnisés

Au premier trimestre 2017, 73,7 % des ATMP des chefs d'exploitation ou d'entreprise donnent lieu pour la première fois à un paiement d'indemnités journalières (IJ) pour un arrêt de travail supérieur à sept jours (tableau 2).

Sur les 20 952 accidents du travail des chefs d'exploitation ou d'entreprise, 74,1 % donnent lieu à versement d'IJ. La durée moyenne d'indemnisation atteint 83 jours, en hausse de deux jours sur un an. Elle correspond à la somme des jours d'arrêt indemnisés au cours de la période sur le nombre d'accidents indemnisés pour la première fois au cours de la période.

Sur les 1 600 nouveaux cas de maladies professionnelles des chefs, 68,0 % ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. La durée moyenne d'indemnisation est de 205 jours, en hausse de 25 jours. Cette évolution est due à la fois à une baisse des nouvelles maladies avec arrêt indemnisé et à une hausse du nombre de jours indemnisés au cours de la période.

Pour les accidents de trajet, 82,5 % ont donné lieu à un premier paiement d'IJ. La durée moyenne d'indemnisation est de 159 jours.

3. Diminution de 22,3 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs

Au premier trimestre 2017, 3 196 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP - reconnues ainsi comme accidents graves) sont reconnues pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (tableau 3). Elles concernent essentiellement les chefs du secteur « cultures et élevages » qui regroupe aussi le plus d'affiliés. En comparaison avec le premier trimestre 2016, le nombre annualisé de nouvelles IPP est en baisse de 22,3 %. Les IPP au moins égales à 30 points donnant lieu à attribution de rentes en représentent 25,5 %.

Le rattrapage du stock de dossiers dans le cadre de nouvelles formes d'organisation dans le traitement des ATMP en 2015 a pu se poursuivre en 2016 et entraîner une surestimation des IPP au 1^{er} trimestre 2016.

Les victimes d'accidents du travail ont bénéficié de 2 540 nouvelles attributions d'IPP, soit 79,5 % des nouvelles IPP. Elles sont en baisse de 25,1 % en un an. La part des IPP donnant lieu à attribution d'une rente augmente de 7,6 points. Elle représente 22,8 % des nouvelles IPP dues à un accident du travail.

Le nombre annualisé d'IPP reconnues liées à une maladie professionnelle diminue de 3,1 % avec 632 attributions, soit 19,8 % des nouvelles IPP. La part des IPP donnant lieu à attribution d'une rente est en hausse de 7,8 points en un an. Elle représente 35,4 % des nouvelles IPP dues à une maladie professionnelle.

4. Hausse de 1,2 % du montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs

Au premier trimestre 2017, les dépenses annualisées d'ATMP des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole atteignent près de 81,7 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime). Elles augmentent de 1,2 % en un an (tableau 4).

Les indemnités journalières représentent le poste le plus important, avec 50,0 % du total des dépenses, devant les rentes de victime (29,7 %) et les soins de santé (20,3 %). En un an, la part des rentes de victime augmente de 2,2 points dans le total des prestations. La part des indemnités journalières diminue de 1,7 point et celle des soins de santé de 0,4 point.

Les accidents du travail représentent 83,6 % du total des prestations versées, suivis par les maladies professionnelles (15,0 %) et les accidents de trajet (1,4 %). La part des accidents du travail dans le total des prestations baisse de 0,6 point en un an au profit de celle des maladies professionnelles (+ 1,0 point).

Télécharger les données au format Excel : 

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité (1^{er} trimestre 2017)

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP avec et sans arrêt au premier trimestre 2017

	Nombre de non-salariés	Nombre d'ATMP	Indice de fréquence (‰)	Part des accidents du travail	Part des accidents de trajet	Part des maladies professionnelles
Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole						
Cultures et élevages	409 479	20 344	49,7	92,1 %	0,6 %	7,2 %
Travaux forestiers	5 313	628	118,2	91,1 %	0,0 %	8,9 %
Activités diverses	30 437	1 740	57,2	94,0 %	1,6 %	4,4 %
s/total secteurs (exploitants)	445 229	22 712	51,0	92,3 %	0,7 %	7,0 %
Collaborateurs d'exploitation et aides familiaux						
s/total tous secteurs	32 469	564	17,4	90,8 %	0,0 %	9,2 %
Tous statuts (hors cotisants solidaires)						
Tous secteurs	477 698	23 276	48,7	92,2 %	0,7 %	7,1 %
Cotisants solidaires	59 299	100	1,7	84,0 %	0,0 %	16,0 %
ENSEMBLE (Tous statuts)						
Tous secteurs	536 997	23 376	43,5	92,2 %	0,7 %	7,1 %

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

Tous secteurs	Evolution en %			Ecart en points		
Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles	- 1,3 %	- 1,1 %	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	+ 0,0
Collaborateurs d'exploitation et aidants familiaux	- 5,8 %	- 14,0 %	- 1,7	- 1,3	- 0,6	+ 1,9
Cotisants solidaires	+ 1,1 %	- 10,7 %	- 0,2	- 12,4	- 3,6	+ 16,0
Ensemble (Tous statuts)	- 1,3 %	- 1,5 %	- 0,1	- 0,3	+ 0,2	+ 0,1

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec et sans arrêt, pourcentage d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ moyen par grand secteur d'activité au premier trimestre 2017

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles			Total ATMP		
	Nb AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nb jours d'IJ moyen	Nb AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nb jours d'IJ moyen	Nb MP	% de MP avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nb jours d'IJ moyen	Nb ATMP	% d'ATMP avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nb jours d'IJ moyen
Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole												
Cultures et élevages	18 744	74,4 %	82,5	132	81,8 %	158,7	1 468	68,4 %	208,2	20 344	74,0 %	91,4
Autres activités	2 208	71,9 %	85,2	28	85,7 %	160,2	132	63,6 %	170,4	2 368	71,6 %	90,5
Tous secteurs	20 952	74,1 %	82,7	160	82,5 %	158,9	1 600	68,0 %	205,3	22 712	73,7 %	91,3

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles			Total ATMP		
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	Nb AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nb jours d'IJ moyen	Nb AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nb jours d'IJ moyen	Nb MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nb jours d'IJ moyen	Nb ATMP	% d'ATMP avec arrêt > 7 jours	Nb jours d'IJ moyen
Tous secteurs	- 1,4 %	- 3,0	+ 1,6	+ 37,9 %	- 17,5	- 22,4	- 1,0 %	- 5,8	+ 25,3	- 1,1 %	- 3,3	+ 2,9

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP attribués par grand secteur d'activité au premier trimestre 2017

	Nombre total de nouvelles IPP		Nouvelles IPP attribuées					
			Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
	Nombre	% IPP >= 30 %	Nombre	% IPP >= 30 %	Nombre	% IPP >= 30 %	Nombre	% IPP >= 30 %
Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole								
Cultures et élevages	2 904	26,2 %	2 300	23,3 %	16	50,0 %	588	36,7 %
Autres activités	292	19,2 %	240	18,3 %	8	50,0 %	44	18,2 %
Tous secteurs	3 196	25,5 %	2 540	22,8 %	24	50,0 %	632	35,4 %
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)								
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>
Tous secteurs	- 22,3 %	+ 8,2	- 25,1 %	+ 7,6	- 64,7 %	+ 26,5	- 3,1 %	+ 7,8

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité au premier trimestre 2017

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole							
Cultures et élevages	73 397 729 €	20,4 %	50,1 %	29,6 %	83,1 %	1,3 %	15,6 %
Autres activités	8 294 788 €	20,2 %	49,3 %	30,5 %	88,0 %	1,9 %	10,1 %
Tous secteurs	81 692 517 €	20,3 %	50,0 %	29,7 %	83,6 %	1,4 %	15,0 %
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)							
	<u>Evolution en %</u>	<u>Ecart en points</u>					
Tous secteurs	+ 1,2 %	- 0,4	- 1,7	+ 2,2	- 0,6	- 0,4	+ 1,0

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aidant familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre d'ATMP ayant donné lieu à un premier paiement de soins de santé et/ou d'indemnités journalières (IJ) au cours de la période considérée
Indice de fréquence	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de sept jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Durée moyenne d'indemnisation	Somme des jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée par le nombre d'accidents indemnisés pour la première fois au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée (accidents graves)
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victime	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts de soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités

APRIA/RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
ATMP	: Accident du travail, de trajet et maladie professionnelle
Atexa	: Accidents du travail des exploitants agricoles
DSEF	: Direction des Statistiques, des Etudes et des fonds
IJ	: Indemnités journalières
IPP	: Incapacités permanentes partielles
MSA	: Mutualité sociale agricole
Oreade	: Origines et événements des accidents des exploitants
Raamses	: Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé
Saexa	: Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevage non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- CULTURES ET ELEVAGES
Codes risques → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20
- TRAVAUX FORESTIERS
Codes risques → 06 ; 21 ; 22
- ACTIVITES DIVERSES
Codes risques → 23 ; 24 ; 25

MSA Caisse Centrale

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

Direction des Statistiques, des Etudes

et des Fonds

Tél. : 01 41 63 77 77

www.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore